

2x NON

aux initiatives
phytos extrêmes

Comité contre les initiatives phytos extrêmes

Conférence de presse du comité national contre les initiatives phytos extrêmes du 9 mars 2021

L'agriculture a déjà fait des progrès et elle a la volonté d'en faire encore.

Discours de Anne Challandes, présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales

Notre métier, de paysannes et de paysans, est de produire de la nourriture en travaillant avec la nature : le sol, la météo et le climat, les végétaux et les animaux. Il est dans notre intérêt et c'est notre volonté de préserver les bases de notre travail et de pratiquer une agriculture durable.

Prestations écologiques requises et stratégies nationales

Depuis plus de 20 ans, la quasi-totalité des 50'000 exploitations agricoles suisses travaille selon les normes des prestations écologiques requises, les PER, qui instituent les paiements directs. Elles imposent notamment : un bilan de fumure équilibré, une rotation des cultures, une sélection et une utilisation ciblée des produits phytosanitaires et des surfaces de promotion de la biodiversité. Tous ces éléments sont strictement contrôlés. Différentes stratégies ou plans nationaux ont été mis en place par les autorités : concernant les antibiotiques, la biodiversité, la réduction des produits phytosanitaires par exemple.

Une part importante de la surface agricole utile en promotion de la biodiversité et en agriculture biologique

En matière de promotion de la biodiversité, alors que la réglementation prévoit un minimum de 7% de la surface agricole, nous sommes actuellement à 18.8 %, c'est-à-dire 190'381 hectares. Cela représente plus de trois fois la surface du lac de Constance qui ne reçoit ni fumure ni intrants. Avec près de 7'000 exploitations certifiées, la production biologique couvre une surface de 16%, soit 169'000 hectares. Les familles paysannes suisses participent aussi à des programmes publics ou privés supplémentaires comme IP-Suisse ou la culture Extenso, soit des programmes sans herbicides et/ou sans fongicides, à des réseaux écologiques ou prennent souvent également des mesures à titre privé, qui ne sont pas répertoriées.

Antibiotiques divisés par 2 ces 10 dernières années

En ce qui concerne les soins aux animaux, l'utilisation des antibiotiques a fortement diminué, elle a été réduite de moitié ces dix dernières années. La décision d'administrer des antibiotiques est prise comme dernier recours et toujours par un vétérinaire. Un journal des traitements doit être tenu à jour et des contrôles sont effectués. Les paysannes et les paysans se tournent également de plus en plus fréquemment vers des méthodes alternatives comme les huiles essentielles ou l'homéopathie. Dans certaines régions, des programmes ou des projets sont mis en place dans ce but, par exemple pour le tarissement des vaches avant le vêlage.

Réduction des produits phytosanitaires de 40% dans l'agriculture conventionnelle

Enfin, on peut constater que l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture conventionnelle a été réduite de plus de 40% depuis 2008. L'agriculture se tourne de plus en plus vers des produits qui sont admis en agriculture biologique, y compris chez les agricultrices et agriculteurs qui ne sont pas certifiés en Bio. Cela représente maintenant la moitié des substances utilisées. D'autre part, des règles strictes sont à respecter : seuils minimaux d'intervention, période et moment de l'application, météo, éloignement des cours d'eau, tout est fait pour que nous puissions soigner nos plantes, préserver la production en limitant au maximum l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires. En outre, des mesures alternatives sont de plus en plus utilisées, comme le désherbage mécanique.

Nous, les paysannes et les paysans suisses, nous évoluons constamment avec une ferme volonté et ce mouvement sera encore renforcé avec les décisions prises au Parlement.